



la Convention
de la Baie-James
et du Nord québécois

**Comité consultatif
pour l'environnement
de la Baie-James**

ᐆᐅᓂᐅᐅᐅᐅᐅᐅ
ᐅᐅᐅᐅ
ᐅᐅᓂᐅᐅᐅᐅᐅᐅ

Siège social:
Baie-du-Poste
Lac Mistassini, via Chibougamau, Québec
G0W 1C0

Secrétariat et correspondance générale:
Édifice Marly
3900, rue de Marly, 4^e étage,
boîte 50,
Sainte-Foy (Québec)
G1X 4E4
(418) 643-8388 ou 7974

**COMPTE RENDU DE LA 90^e RÉUNION
DU COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT
DE LA BAIE JAMES**

(PROJET)

DATE : Les 4 et 5 décembre 1995

ENDROIT : Édifice du Conseil de Bande
Nemaska (Québec)

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Yves Désilets, Canada
Mme Susanne Hilton, ARC
M. Willie Iserhoff, ARC, président
Mme Ginette Lajoie, ARC, vice-présidente
M. Jacques Lefebvre, Québec
M^e Diane Morneau, Canada
M^e Diom Roméo Saganash, ARC

M. Denis Bernatchez, secrétaire

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Louis Archambault, Québec
Kenny Blacksmith, CCCPP
M^e Robert Daigneault, Québec
MM. Gilles Frisque, Québec
Pierre Paulhus, Canada



1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président, M. Willie Iserhoff, souhaite la bienvenue aux membres et ouvre la 90^e réunion du CCEBJ. Le président présente le Chef George Wapachee et l'invite à prendre la parole. Le Chef Wapachee est heureux d'accueillir les membres du CCEBJ dans la communauté de Nemaska. Il exprime que la communauté est très préoccupée par l'environnement. Le principal problème ressenti par la population et les trappeurs en particulier, est lié à l'exploitation forestière. Les Cris veulent protéger l'environnement et leurs modes de vie traditionnels. Le Chef Wapachee ajoute que certaines personnes croient que les Cris devraient être compensés financièrement pour les inconvénients que l'exploitation forestière leur cause. Pour sa part, il ne croit pas que ce soit la bonne façon de régler le problème.

Le président remercie le Chef Wapachee et il présente l'ordre du jour.

L'ordre du jour suivant est adopté :

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du compte rendu de la 89^e réunion;
3. Affaires découlant de la dernière réunion;
4. Projet d'entente administrative;
5. Dossier foresterie :
 - 1- Le sous-comité sur la foresterie - État d'avancement;
 - 2- Avis juridique de M^e Robert Daigneault portant sur l'assujettissement des infrastructures forestières à la procédure d'évaluation et d'examen;
 - 3- Chantier Chibougamau et le cas-type de Domtar - État des dossiers;
 - 4- Rapport de Pierre Dugas - Suite à donner au dossier;
6. Convention du Québec sur la diversité biologique;
7. Proposition budgétaire 1996-1997;
8. Gestion des déchets solides dans le territoire;
9. La Loi sur la protection des espèces en péril au Canada;
10. Décontamination des sols et de l'eau souterraine;
11. Rapport sur les activités du COMEV, COMEX et du COFEX-Sud;
12. Dépôt de documents divers;
13. Rapport annuel 1994-1995;
14. Varia : secrétariat;
15. Date et lieu de la prochaine réunion.

2. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA 89^e RÉUNION

Le compte rendu de la 89^e réunion est adopté après de légères modifications.

3. AFFAIRES DÉCOULANT DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le suivi de la 89^e réunion se fait à partir de la note de service du 20 octobre 1995. Le secrétaire informe les membres que M^e Robert Daigneault s'est montré disponible pour travailler au sous-comité sur l'entente administrative mais qu'il ne l'était pas pour travailler au sous-comité sur l'évaluation du régime environnemental. Les membres cris déplorent qu'il n'y ait pas de représentant du Québec à ce sous-comité et ils insistent sur l'importance de pouvoir compter sur l'expertise du Québec dans ce dossier. Le CCEBJ tient à réviser le chapitre 22 et il a besoin de la participation des membres pour le faire. Suite à une brève discussion, il est suggéré d'écrire à l'administrateur, M. Jean Pronovost, pour lui souligner le manque de disponibilité des représentants nommés par le Québec et pour lui faire des suggestions relativement au profil des personnes qui correspondent aux besoins du CCEBJ. Nous inviterons M. Pronovost à nous consulter à ce sujet s'il le juge utile.

Le CCEBJ veut confier un nouveau mandat sur la foresterie à M. Raymond Houle. À partir du projet de mandat préparé par le secrétaire, Mme Lajoie complétera la description de tâches et la fera parvenir au secrétaire afin de la faire valider par les membres du sous-comité foresterie.

4. PROJET D'ENTENTE ADMINISTRATIVE

Le sous-comité sur l'entente administrative ne s'étant pas réuni, il n'y a pas de rapport d'activité produit. M. Yves Désilets convoquera les membres du sous-comité afin d'organiser une réunion.

5. DOSSIER FORESTERIE :

- 1- Le sous-comité sur la foresterie - État d'avancement : Ce point a été discuté à l'occasion du suivi des actions de la 89^e réunion.
- 2- Avis juridique de M^e Robert Daigneault portant sur l'assujettissement des infrastructures forestières à la procédure d'évaluation et d'examen : Les membres sont très satisfaits de l'avis qui démontre bien que le

gouvernement du Québec ne peut exempter les routes et les camps forestiers de la procédure environnementale.

La partie crie soulève cependant une réserve lorsque M^e Daigneault conclut « qu'il se pourrait que le tronçonnage d'un projet routier puisse valablement l'exempter (de la procédure) ». Pour la partie crie, le morcellement est inacceptable. Si ce point spécifique ne peut être modifié dans l'avis juridique, la partie crie exprimera, dans une note séparée à la lettre qui serait envoyée à l'administrateur, les raisons pour lesquelles elle n'est pas d'accord avec le morcellement des routes aux fins d'éviter l'assujettissement. M^e Roméo Saganash est mandaté pour discuter ce point particulier avec M^e Daigneault.

- 3- Chantier Chibougamau et le cas-type de Domtar - État des dossiers : Dans le dossier « Chantier Chibougamau », c'est le 17 novembre 1995 que des informations supplémentaires ont été demandées au promoteur via le ministère des Ressources naturelles. Le dossier sera traité dès que le secrétariat recevra l'information demandée.

À la réunion du sous-comité foresterie du 3 octobre 1995, il avait été convenu que Domtar servirait de cas type pour la foresterie. Cependant, comme le CCEBJ n'a pu obtenir, à ce jour, les données techniques des modèles Sylva, des délais sont à prévoir dans l'élaboration de ce dossier.

- 4- Rapport de Pierre Dugas - Suite à donner au dossier : Un des problèmes relié au rapport de Pierre Dugas est dû au fait que le CCEBJ n'a jamais pu obtenir, analyser ou valider le contenu ou les orientations prises par M. Dugas au cours de la période où il a été prêté au CCEBJ. Cette situation est regrettable. Les membres constatent, entre autres, que le titre du rapport ne correspond pas au contenu, que plusieurs données techniques ne sont pas très récentes et que la conclusion du rapport n'a aucune pertinence avec le contenu. De plus, il n'y est fait aucunement mention des problèmes fauniques en lien avec l'exploitation forestière.

Pour ces raisons, les membres conviennent que ce rapport ne peut être diffusé et qu'il ne servira qu'à des fins internes.

6. CONVENTION DU QUÉBEC SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Le secrétariat n'a pas reçu de commentaires des membres sur la Convention du Québec sur la diversité biologique. Les membres conviennent que le mémoire produit par M. Alan Penn de l'Administration régionale crie (ARC) constitue la position du Comité consultatif sur cette convention. Une lettre sera envoyée à M. Jean Pronovost pour le remercier d'avoir consulté le CCEBJ et pour lui transmettre nos commentaires.

7. PROPOSITION BUDGÉTAIRE 1996-1997

Mme Ginette Lajoie suggère aux membres de changer la façon que le Comité consultatif a de faire sa proposition budgétaire. Elle suggère que le CCEBJ identifie des projets et qu'un montant d'argent soit attribué à ce projet.

Il est important de faire ressortir les besoins du CCEBJ en fonction des projets qui sont retenus. Les besoins pour le secrétariat seront présentés à la suite des besoins pour les projets.

À titre d'exemple de besoins, il est mentionné de :

- procéder à la révision du chapitre 22;
- numériser les cartes pour la centaine d'aires de trappe;
- analyser les PQAF et les PGAF;
- identifier l'information que l'on devrait avoir pour l'analyse des PQAF;
- procéder à l'évaluation environnementale du RNI;
- produire une politique du développement durable sur la foresterie;
- définir des procédures sur la consultation publique sur le territoire;
- faire une politique générale sur l'exploitation minière;
- élaborer des positions sur les quatre dossiers sur lesquels le MEF doit consulter le CCEBJ.

Un sous-comité, formé de Mme Ginette Lajoie, de messieurs Yves Désilets et Denis Bernatchez, préparera une proposition budgétaire qui sera envoyée à M. Pierre Lefebvre.

8. GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DANS LE TERRITOIRE

Mme Lajoie informe les membres que le COMEX analyse présentement un projet d'élimination de déchets solides sur le territoire. Ce projet est un

précèdent en ce sens que les promoteurs comptent sur l'importation de déchets des autres régions du Québec pour rentabiliser le site.

Les caractéristiques du projet sont les suivantes : il s'agit d'un projet de lieu d'enfouissement sanitaire (L.E.S) et de traitement des déchets à Chapais. Au début, ce projet comportait trois phases c'est-à-dire : un L.E.S. d'une capacité de 100 000 t/a, une usine de biotransformation qui transformerait 85 % des déchets en un compost énergétique puis finalement, une usine permettant de construire d'autres usines de biotransformation si le concept intéresse des promoteurs éventuels. L'élimination se ferait dans une mine désaffectée à proximité de Chapais; les municipalités environnantes ne génèrent pas tant de déchets solides ce qui fait que les déchets devront provenir de l'extérieur du territoire. Finalement, c'est la municipalité de Chapais qui est devenue le promoteur du projet.

Le COMEX rencontre des problèmes avec la justification du projet. D'abord, le projet n'est pas conforme à la Politique des 3-R puisque les déchets solides à composter sont mélangés et qu'il n'y a pas de tri à la source pour les séparer par matières. Le L.E.S. est sur le territoire de la municipalité et est susceptible de causer des problèmes environnementaux. Les Cris d'Oujé-Bougoumou se sont prononcés contre ce projet de L.E.S. L'ARC a donné un contrat pour la réalisation d'un sondage auprès de la population de Chapais. La création d'emploi pour les citoyens de Chapais est un incitatif important pour qu'ils acceptent le projet. Or, il semble que les emplois créés sont peu nombreux et qu'il s'agisse surtout d'emplois de camionneurs pour le transport interrégional des déchets solides.

Mme Lajoie croit que le CCEBJ pourrait proposer un moratoire sur le projet jusqu'à ce que l'audience générique sur les déchets solides ait eu lieu. On sait que le gouvernement du Québec s'est engagé à tenir une audience générique sur les déchets solides afin que, comme société, on puisse déterminer ce que l'on fait de nos déchets.

C'est le 8 décembre 1995 que le COMEX rendra sa décision sur le projet de L.E.S. En l'absence d'une politique claire sur le transport interrégional des déchets, il est important que le CCEBJ prenne position sur ce projet. La résolution du CCEBJ devient un élément de réflexion supplémentaire pour l'administrateur.

RÉSOLUTION # 95-12-04-01

OBJET : Résolution du CCEBJ sur l'importation de déchets devant être éliminés sur le territoire de la Baie James

ATTENDU QUE le Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James (CCEBJ) doit voir à la bonne marche du régime de protection de l'environnement et du milieu social dans le territoire de la Baie James, en vertu de l'article 22.3.1 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ);

ATTENDU QUE le CCEBJ a pour rôle de développer des directives et des politiques ou encore de proposer des lois ou des règlements en matière de protection de l'environnement et du milieu social;

ATTENDU QUE le Comité d'examen (COMEX) a été saisi d'un projet de gestion de déchets solides dans la ville de Chapais qui nécessiterait l'importation de déchets en provenance de régions situées en dehors du territoire de la Baie James et que ce comité doit agir en absence de politiques claires du MEF à ce sujet;

ATTENDU QUE des audiences génériques sur la gestion intégrée des déchets solides ont été annoncées par le gouvernement du Québec et que l'aspect du transport interrégional des déchets en sera une composante importante;

ATTENDU QUE l'importation de déchets solides sur le territoire de la Baie James ne favorise pas leur réduction, leur réemploi ou leur recyclage, ni les principes du développement durable;

II EST RÉSOLU :

- qu'un moratoire soit décrété dès à présent sur l'importation de déchets solides sur le territoire de la Baie James;
- que ce moratoire soit en vigueur jusqu'à ce que les audiences publiques génériques sur la gestion des déchets solides soient complétées et jusqu'à ce que le CCEBJ ait lui-même fait son analyse de la problématique de la gestion intégrée des déchets solides;

- que le CCEBJ soit partie prenante aux audiences qui se tiendront afin que les droits et les intérêts des Cris soient pris en considération tel que prévu à la CBJNQ;
- que le CCEBJ développe sa propre politique de gestion des déchets solides pour le territoire de la Baie James, à la lueur des résultats des audiences publiques;
- que la participation du CCEBJ aux audiences se fasse à toutes les étapes du processus, de la conception du mandat et des directives qui seront adressées à « l'organisme » chargé de l'audience, jusqu'à la rédaction du rapport et des recommandations.

Proposée par : M. Jacques Lefebvre (membre désigné par le Québec)
Appuyée par : Mme Diane Morneau (membre désigné par le Canada)

Adoptée à l'unanimité.

9. LA LOI SUR LA PROTECTION DES ESPÈCES EN PÉRIL AU CANADA

Le secrétaire a fait parvenir aux membres la position du ministre Jacques Brassard sur la « Loi sur la protection des espèces en péril au Canada ».

Les membres conviennent que le CCEBJ doit émettre ses commentaires en fonction du territoire conventionné. Cependant, comme le CCEBJ ne dispose pas des ressources nécessaires à cette tâche, il est proposé de recourir à une ressource externe. Le Dr. Friket Berkes, est un spécialiste qui connaît bien la CBJNQ et le territoire de la Baie James. La résolution suivante est adoptée par les membres.

RÉSOLUTION # 95-12-04-02

OBJET : Embauche d'un spécialiste pour conseiller le CCEBJ sur le projet de loi fédérale portant sur la protection des espèces en péril au Canada

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a demandé l'avis du Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James (CCEBJ) sur la proposition législative portant sur la « Loi sur la protection des espèces en péril au Canada »;

ATTENDU QUE selon l'article 22.3.24. de la CBJNQ, le CCEBJ « agit à titre de conseiller auprès des gouvernements responsables »;

ATTENDU QUE le CCEBJ ne dispose pas des ressources lui permettant de faire l'analyse du projet de loi mentionné;

IL EST RÉSOLU QUE le CCEBJ recoure aux services du Dr. Friket Berkes, professeur et directeur au Natural Resources Institute de l'Université du Manitoba afin que ce dernier fournisse un avis professionnel et fasse des recommandations au CCEBJ sur le projet de loi fédérale relatif à la protection des espèces en péril au Canada.

Le secrétaire du CCEBJ est mandaté pour contacter le Dr. Berkes afin de l'inviter à faire une offre de service et pour conclure une entente avec lui si les conditions sont acceptables.

Une copie de cette résolution sera envoyée, à titre d'information, à M. Michel Dorais, administrateur fédéral et à M. Jean Pronovost, administrateur provincial.

Proposée par M. Yves Désilets (membre désigné par le Canada)
Appuyée par Mme Ginette Lajoie (membre désigné par l'ARC)

Adoptée à l'unanimité.

10. DÉCONTAMINATION DES SOLS ET DE L'EAU SOUTERRAINE

Mme Ginette Lajoie explique qu'il y a des projets de décontamination des sols sur le territoire de la Baie James qui sont soumis au Comité d'évaluation (COMEV). Ces projets sont dits de « zone grise », c'est-à-dire qu'il revient au COMEV d'en déterminer l'assujettissement.

Le MEF a élaboré des critères A, B et C de décontamination. Il est également possible de référer à des plages regroupant deux critères telles A-B et B-C. Le COMEV a déjà rencontré le MEF pour discuter de la Politique des sols contaminés et pour analyser l'application des critères dans le Nord et le Sud.

Au COMEV, la question se pose constamment à savoir comment déterminer le niveau de décontamination pour chacun des projets. Comme il s'agit de terres vierges avant la contamination, n'y a-t-il pas lieu d'exiger que les terrains soient remis dans leur état initial? Le COMEV a cependant la contrainte de ne pouvoir mettre de condition dans sa recommandation, lorsque le projet n'est pas assujetti à la procédure.

Selon Mme Lajoie, il y aurait approximativement 90 sites contaminés différents sur le territoire, dont 15 sont situés sur des terres de catégorie I. Ces derniers sites requièrent des analyses détaillées. L'utilisation d'hydrocarbures constitue la principale source de contamination.

Afin d'obtenir un meilleur portrait de la situation des sols contaminés sur le territoire, il est convenu d'écrire à M. Pierre Lefebvre pour lui demander de prêter les services de M. Hervé Chatagnier. La lettre sera préparée par le secrétaire et elle fera état du mandat à confier à M. Chatagnier.

Pour la prochaine réunion, le secrétaire apportera les divers documents produits par le MEF sur les sols contaminés.

11. RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU COMEV, COMEX ET DU COFEX-SUD

Les versions adoptées de ces rapports sont énumérées dans le document présentant la correspondance reçue par le CCEBJ.

Mme Susanne Hilton rencontrera M. Hervé Chatagnier afin de voir comment le CCEBJ pourrait avoir une vue d'ensemble plus grande des projets du COMEV et du COMEX. L'objectif visé est d'être en mesure de mieux comprendre les enjeux reliés à ces projets et de positionner le CCEBJ sur des orientations à proposer aux gouvernements.

12. DÉPÔT DE DOCUMENTS DIVERS

La liste des documents reçus a déjà été envoyée aux membres. Le secrétaire enverra les documents spécifiés aux membres qui les auront demandés.

M. Yves Désilets souhaite obtenir le protocole d'entente intervenue entre le gouvernement du Québec et les Cris et non seulement le cadre d'action. Le secrétaire fera le nécessaire pour obtenir le document et l'enverra à tous les membres.

13. RAPPORT ANNUEL 1994-1995

Le rapport annuel 1994-1995 est imprimé. Le secrétaire en enverra une copie aux membres, à titre de renseignement, puisque le rapport n'a pas encore été accepté par l'Assemblée nationale.

14. VARIA : SECRÉTARIAT

M. Denis Bernatchez demande qu'une évaluation de son rendement, comme secrétaire du CCEBJ, soit faite puisque les membres, lors de son embauche le 6 septembre 1994, avaient signifié qu'il devait subir une évaluation à la fin d'une première année de probation.

Afin de permettre aux membres de discuter de son évaluation, le secrétaire se retire de la salle de réunion et les membres du CCEBJ abordent le sujet. Un sous-comité, composé de Mme Susanne Hilton et M^e Diane Morneau, est formé pour faire une proposition qui sera soumise, pour approbation, à l'ensemble des membres lors de la prochaine réunion.

15. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu les 13 et 14 mars 1996 à St-Félicien. Des visites-terrains sont prévues. M. Jacques Lefebvre se chargera d'établir les contacts avec les personnes responsables des organismes qui seront rencontrés.



DENIS BERNATCHEZ

Secrétaire
96-01-26